

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **17 (1970)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sous-officiers et défense générale

Colonel commandant de corps Pierre Hirschy, chef de l'instruction de l'armée

A l'occasion des 31e Journées suisses des sous-officiers, le chef de l'instruction de l'armée a écrit un article remarquable dont nous voudrions donner connaissance aujourd'hui aussi à nos lecteurs en Suisse romande.

Rédaction «Protection civile»

Il fut un temps où la garde et la sauvegarde du pays n'étaient confiées qu'à l'armée et à ses chefs. Cette époque est révolue. Le développement de la technique et de la science a engendré de nouvelles armes, de nouveaux procédés de combat; cette évolution fait que la menace ne pèse plus seulement sur le front militaire, mais sur le pays et sa population toute entière. Comme le laisse clairement entendre le message du Conseil fédéral du 30 octobre 1968 sur la défense générale, notre peuple et notre armée sont désormais indissolublement liés dans une communauté au destin irréversible.

La protection civile est un élément décisif de la défense nationale. Elle ne saurait cependant accomplir sa tâche sans disposer à tous les échelons — comme l'armée — de cadres qualifiés qui lui manquent encore. D'autre part, l'esprit combatif et la volonté de résistance de nos soldats seront considérablement renforcés, s'ils ont la certitude que leur famille ou leurs proches, leur foyer, leur ferme ou leur lieu de travail sont protégés.

Aujourd'hui, le devoir de servir dans l'armée va de pair avec celui de servir dans la protection civile — en survêtement et casque jaune —. On pourrait fort bien fondre ces deux

notions en une seule et parler simplement du «devoir de servir». En effet, il importe actuellement que les femmes et les hommes de notre pays fassent leur devoir que ce soit dans l'armée, dans la protection civile, dans l'économie de guerre ou dans la défense psychologique. Chacun, dans le secteur auquel il est affecté, a son propre rôle à jouer dans l'ensemble de la défense; le principal demeure que chacun accomplisse son devoir au mieux.

Dans l'optique des journées de Payerne organisées par l'Association suisse des sous-officiers, j'aimerais souligner que les tâches et les problèmes de la défense générale doivent préoccuper également nos sous-officiers. Depuis des années déjà, consciente de l'urgence de ces nouvelles tâches, leur association a, dans une première phase d'études, fait comprendre l'importance de la protection civile à ses sections et à leurs membres, lors de cours, visites d'expositions et démonstrations, mettant à juste titre l'accent sur l'information.

Dans son programme d'activité de 1970 à 1975, elle a prévu, dans une deuxième phase pratique, de collaborer en tenant compte des missions particulières de l'armée et de la protection civile.

Le rapport d'activité de l'ASSO pour 1969 est très instructif; il est surtout riche en enseignements sur le travail du comité central, des sections cantonales et locales, qui se sont penchées également sur les questions relevant de la protection civile et de la défense générale.

L'activité de l'ASSO est encouragée et soutenue pleinement par la Sec-

tion de l'instruction hors service de l'état-major du Groupement de l'instruction du DMF. C'est en collaborant étroitement que l'on trouvera des solutions valables aux problèmes posés.

La prochaine initiative de l'ASSO consistera à initier à leurs futures tâches les membres de ses sections qui seront bientôt libérés de leurs obligations militaires pour être appelés à servir dans la protection civile. Elle mérite toute notre attention et tout notre appui. A cet égard, il est réconfortant de constater que nos sous-officiers coopèrent déjà avec l'Office fédéral de la protection civile et l'Union suisse pour la protection des civils, tous deux leur prêtent aide pour atteindre un but qui leur est commun.

La collaboration entre l'armée et la protection civile est illustrée lors des Journées de Payerne par une exposition d'armes, complétée par des stands réservés à la protection civile; c'est une preuve significative de ce facteur vital de notre défense. Les Journées suisses des sous-officiers — manifestation impressionnante — donnent l'occasion de juger de la valeur et de l'efficacité de cadres qui forment l'ossature de notre armée et qui sont, en tant que citoyens, les garants d'un sain patriotisme. Elles peuvent être considérées comme des heures importantes pour nos sous-officiers, qui sont dignes de notre gratitude et de notre reconnaissance pour la vigilance indéfectible dont ils font preuve.

Celles de Payerne feront aussi mieux saisir la conception de la défense totale, dont elles marquent une étape importante de la réalisation.

Möchten Sie auf verantwortungsvollem Posten, d. h. als

CHEF

des Dienstzweiges **Mobilmachung und Personelles im Zivilschutz**

beim Aufbau der Zivilverteidigung unseres Landes mitwirken und besitzen Sie die dafür notwendigen Voraussetzungen, bitten wir Sie, uns umgehend Ihre Bewerbung mit Lebenslauf, Zeugniskopien und Passbild zuzustellen.

Selbstverständlich sind wir gerne bereit, Sie zuvor im persönlichen Gespräch oder auf telefonische Anfrage, Nr. 031 61 61 32, eingehend über das Arbeitsgebiet zu orientieren.

Wir erwarten von Ihnen: Befähigung zur Führung eines Mitarbeiterstabes; Kenntnisse und Erfahrung auf dem Gebiete der Mobilmachung, wenn möglich auch des Requisitions-, Kontroll- und Dispensationswesens der Armee; Organisationstalent und Gewandtheit im schriftlichen Ausdruck; Muttersprache Deutsch oder Französisch mit guten Kenntnissen einer zweiten Amtssprache.

Aufgabenbereich: Selbständige Behandlung aller Fragen der Mobilmachung, des Personellen und des Requisitionswesens im Zivilschutz in grundsätzlicher Hinsicht. Erarbeitung der erforderlichen Grundlagen.

Eintritt und Gehalt nach Uebereinkunft.

Bundesamt für Zivilschutz, Personaldienst, 3003 Bern